



Championnat Départemental Inter Ecole de Golf

Règlement 2018-2019

Ouvert à tous les clubs de Seine et Marne

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général des épreuves de la Ligue Ile de France.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Prévoir une tenue correcte pour tous les enfants contre le froid.
Aucun joueur ne pourra prendre le départ en jeans ou sans chaussures adaptées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS

REGLEMENT (cf : règle générale des compétitions de la ligue) :

Le championnat départemental inter écoles de golf est une compétition organisée pour les golfs de Seine-et-Marne, à jour de leurs cotisations départementales, fédérales et de ligue.

Le club devra confirmer sa participation au plus tard **le 21 septembre 2018** au comité départemental de Seine et Marne en adressant un email à : caillaud.jeanpierre@neuf.fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS :

Epreuve réservée aux joueurs et joueuses des catégories U14 et U12 né(e)s à partir de 2005.

Les joueurs doivent être :

- Licenciés auprès de la FFG
- Membre de l'école de golf (attestation obligatoire) et de l'association sportive
- A jour de leur certificat médical le jour précédent l'épreuve

Chaque club doit présenter 6 joueurs dont au moins une fille. (Un enfant U10 né à partir de 2008 pouvant exceptionnellement remplacer la fille).

Tout index supérieur à 50,0 est compté pour 50.

Les catégories et index des joueurs pris en compte seront ceux du 30 septembre 2018.

Limite des index :	Garçons	Filles
U12	18 à 50,0	18 à 50,0
Benjamins	18 à 50,0	18 à 50,0

Le total des index arrondis de l'équipe doit être égal ou supérieur à 200.
(Ex: 18,5 = 19 - 18,4 = 18)

FORMULE DE JEU :

- 1) Match-play brut composé de 4 simples mixtes (deux benjamins maximum), et d'un greensome (deux U12) sur 9 trous, par ordre d'index croissant arrondi
- 2) Repères de départs :
U14 garçons repères jaunes, U14 filles repères rouges, U12 garçons repères bleus, U12 filles repères violets, U10 garçons et U10 filles repères violets. Cependant, il est conseillé autant que possible et notamment en période hivernale (début novembre à fin mars) d'utiliser les repères orange pour cette catégorie d'âge jusqu'à 36 d'index.
- 3) L'équipe qui est reçue aura l'honneur au départ du premier trou joué.
- 4) Chaque joueur doit jouer la totalité des 9 trous pour ramener un maximum de points à son équipe. Un point correspond à un trou gagné. L'équipe vainqueur sera celle qui aura gagné le plus de points.

ORDRE DE JEU :

Le capitaine doit obligatoirement classer ses joueurs dans l'ordre **croissant** de leur index arrondi et communiquer par écrit l'ordre de jeu de ses joueurs au secrétariat au moins 15 minutes avant le 1er départ.

Le greensome est formé par deux enfants U12 (mixité possible).

En cas de retard, l'équipe perdra (9 à 0) le 1er match du jour.

Si l'équipe ne peut présenter ses 6 joueurs, le match perdu (9 à 0) sera celui du joueur manquant.

En cas d'erreur dans la composition d'équipe (9 à 0).

En cas d'égalité sur un trou le point sera partagé (0.5 et 0.5).

L'addition des points de la compétition totalisera 45pts.

RESPONSABILITE DES CLUBS RECEVANT UN MATCH :

Tous les matchs se jouent sur le terrain du club qui reçoit selon le calendrier des rencontres. Le fait pour un club d'engager une équipe comporte l'OBLIGATION de mettre son terrain à la disposition des autres équipes. Par contre il n'a pas l'obligation de mettre à disposition son parcours pour un éventuel entraînement dans la semaine précédant la rencontre.

Il est recommandé au club de bloquer les départs **un ¼ heure** avant le premier départ de la compétition et une ½ heure après.

Chaque club s'engage à nommer un responsable du bon déroulement des matchs, le jour où il reçoit (un membre de la commission sportive ou le directeur du club). Cette personne doit être présente pendant la durée de la compétition.

Il est impératif d'établir la veille et le matin de la compétition un entretien téléphonique entre capitaines afin de connaître les conditions de jeu. En cas d'annulation les clubs s'engagent sur un report de date n'entravant pas le bon déroulement du championnat.

Le club devra prévoir 1 ou 2 bénévoles pour suivre les parties des enfants les plus jeunes.

Le club devra également prévoir un starter au trou N°1 ou N°10 pour donner les départs.

Le secrétariat du club qui reçoit doit impérativement envoyer par email à caillaud.jeanpierre@neuf.fr dans la journée les résultats détaillés des rencontres jouées sur leur terrain avec les noms et les index des joueurs ayant participé, sous peine de perdre le match.

Il est recommandé que la partie de greensome soit suivie sur les deux premiers trous par les capitaines des deux équipes pour surveiller la bonne application de la formule.

SUIVEURS DE PARTIE

Lors de la remise des cartes de parcours le comité demandera aux parents d'être suiveur de **partie autre que celle de leur enfant**.

Ces suiveurs de partie ne sont ni cadet, ni arbitre, ni marqueur, ni membre du comité et s'assureront d'un bon rythme de jeu, d'un bon état d'esprit des joueurs et que les enfants marquent bien les scores à la fin de chaque trou.

Ils noteront de leur côté les scores des enfants pour faciliter le recording. Ils informeront le comité de l'épreuve de tout problème et de tout incident rencontré. À chaque interrogation, ils appelleront un arbitre s'il y en a un de présent lors de cette compétition **ou le capitaine d'équipe**

Les suiveurs de partie ne sont pas autorisés à aller sur les greens.

Les parents ou dirigeant de club ne seront pas autorisés à suivre la partie où se trouve leur enfant sous peine de disqualification de l'enfant, y compris au putting.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

EPREUVE NON-FUMEURS (cf. Règlement Général des Epreuves Jeunes) :

Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

RESPONSABILITE DU CAPITAINE :

Le Capitaine de l'équipe, **ou la personne autorisée à donner des conseils** doit respecter le statut amateur ; il est le seul à intervenir.

Tout renseignement inexact pourra entraîner, après réunion du Comité de l'épreuve, la perte du match pour l'équipe. Le comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre ultérieurement d'autres sanctions.

TABLEAU DES RENCONTRES:

Le comité de l'épreuve constitue le calendrier des rencontres et fixe les lieux et dates.

Trois groupes seront créés. (Groupes NORD, CENTRE et SUD).

Il y aura 2 phases. Une première phase dite « Phase Poule », rencontre aller/retour, afin de classer les clubs du 1er au 4ème. Puis une seconde phase dite « Phase Finale », se jouant en aller simple afin de respecter un calendrier

- les 1ers de chaque poule se rencontreront pour déterminer le vainqueur du championnat Départemental Inter Ecoles de Golf 2019, ainsi que second et le troisième.
- Les 2èmes de chaque poule se rencontreront pour déterminer le quatrième, le cinquième et le sixième du Championnat Départemental Inter Ecoles de Golf 2019 (laissé à l'appréciation des participants)

CALENDRIER :

Les rencontres sont prévues durant les week-ends indiqués ci-dessous :

13-14/10/2018	1 ^{ère} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
10-11/11/2018	2 ^{ème} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
24-25/11/2018	3 ^{ème} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
01-02/12/2018	4 ^{ème} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
08-09/12/2018	5 ^{ème} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
15-16/12/2018	6 ^{ème} journée (Phase Poule) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
19-20/01/2019	1 ^{ère} journée (Phase Finale) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
02-03/02/2019	2 ^{ème} journée (Phase Finale) Challenge des EdG du 77	Clubs participants
16-17/02/2019	3 ^{ème} journée (Phase Finale) Challenge des EdG du 77	Clubs participants

Les épreuves sont à jouer de préférence durant les week-ends ci-dessus, en accord tacite entre les clubs.

ORGANISATION

CONDITIONS DE JEU EN HIVER :

- 1) Conditions atmosphériques :
Il est impératif d'établir la veille et le matin de la compétition un entretien téléphonique entre capitaines afin de préciser si les conditions atmosphériques permettent le bon déroulement de cette compétition. En cas d'annulation les clubs s'engagent sur un report de date n'entravant pas le bon déroulement du championnat.
Si les clubs concernés ne trouvent pas d'accord, le comité de l'épreuve tranchera. En cas d'interruption de jeu, le match est annulé et rejoué entièrement à une date ultérieure.
- 2) Départs et greens :
Si le club qui reçoit le juge nécessaire, les départs et les greens pourront être ceux d'hiver.

- 3) Rappels : (cf. règle générale).
Règle 25-2 (balle enfoncée dans son pitch).
Les dispositions de cette règle sont étendues à tout le parcours.
Application des règles d'hiver locales dans chaque club concerné.

ARBITRAGE :

Seuls les arbitres FFG, s'ils sont présents, sont habilités à intervenir dans des cas d'application des règles de golf. Mais s'agissant d'un championnat pour jeunes joueurs, dont le but est autant éducatif que sportif, les capitaines et responsables des équipes peuvent intervenir conjointement s'ils le jugent nécessaire.

AUTORISATIONS A FOURNIR

Un document devra être signé pour les jeunes :
Une autorisation parentale pour le droit à l'image.
Une autorisation parentale pour l'autorisation de prélèvement anti dopage.
Une autorisation parentale d'urgence médicale et chirurgicale.

COMITE DE L'EPREUVE :

Le comité du championnat est composé d'un représentant du comité départemental de Seine et Marne et de deux représentants des écoles de golf participantes.
Le comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toute décision qu'il jugera utile au bon déroulement de la compétition.

ETHIQUE :

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquettes à l'envers, etc.
Le Comité Départemental exige de la part des joueurs, une excellente attitude générale (étiquette, respect des installations et des dirigeants, fair-play, ...)

CADETS :

Aucun cadet n'est autorisé, y compris le Capitaine (Idem cf ; championnat de France des Jeunes).

CHARIOT ELECTRIQUE :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée



**Championnat Départemental
Inter Ecoles de Golf**

Règlement 2018-2019

RENCONTRE DU :

ENTRE :

ET :

Golf de

LISTE DES JOUEURS DE L'EQUIPE

JOUEURS PAR ORDRE CROISSANT DE LEURS INDEX.

*Attention : l'index doit être celui à la date limite du 30 septembre 2017 tel que figurant à cette date dans **Extranetgolf**.*

NOM et PRENOM	Année Naissance	INDEX	CATEG	N° LICENCE
1 -				
2 -				
3 -				
4 -				
5 -				
6 -				

Les parents de joueurs ne sont pas autorisés à suivre leurs enfants sur le parcours.

Seul le capitaine peut intervenir entre les trous auprès des jeunes sur le terrain.

Le caddeyage n'est pas autorisé.

Personne autorisée à donner des conseils :

(Si cette personne n'est pas le Capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la règle de golf n° 8)

CAPITAINE :

SIGNATURE :

Date :



**Championnat Départemental
Inter Ecoles de Golf**

Règlement 2018-2019

RENCONTRE DU	ENTRE	ET
---------------------	--------------	-----------

		SIMPLES					
	⚡ JOUEURS (SES)	<i>Index</i>	PTS		PTS	<i>Index</i>	⚡ JOUEURS (SES)
N° 1							
N° 2							
N° 3							
N° 4							
N° 5							
	<i>Total index:</i>			TOTAL			<i>Total index:</i>

RESULTAT FINAL :

OBSERVATIONS ET SIGNATURE DU CLUB :

Club : _____ Club : _____

Signature du Capitaine : _____ Signature du Capitaine : _____

**A transmettre dans les 24 heures après la rencontre par email :
caillaud.jeanpierre@neuf.fr avec les fiches de compositions des deux équipes.**

FICHE D'URGENCE MEDICALE
(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

Domicilié(e)(s) au :

CP+Ville

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de Golf de Seine et Marne, de la Ligue Ile-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (SAMU) afin que le joueur mineur :

(nom et prénom).....

né(e) le

soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de Golf de Seine et Marne, la Ligue Ile-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforceront de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :	
Adresse mail (obligatoire) :	
N° de téléphone domicile :	
Adresse mail (obligatoire) :	
N° portable de la mère :	
N° de téléphone du travail de la mère :	
N° portable du père :	
N° de téléphone du travail du père :	

Nom et N° téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles)

Fait à, le.....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

- Document original à conserver au club et copie à envoyer au Comité Départemental de Golf de Seine et Marne à Jean Pierre CAILLAUD : caillaud.jeanpierre@neuf.fr

- Document valable à dater de ce jour et pour toute la saison 2018-2019 (septembre 2018 à juillet 2019).



Fédération Française de Golf



Ligue Ile de France de Golf



Comité Départemental de Golf de Seine et Marne

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE
(pour les mineurs)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....

Parent(s) de :	
NOM :	
Prénom :	
Né le :	
Domicilié à :	

Autorise par la présente le Comité Départemental de Golf de Seine et Marne à publier la (des) photographie(s) ainsi que toutes vidéos sur lesquelles mon enfant mineur figure, prises dans le cadre de ses activités de Comité Départemental, pour une durée indéterminée.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation peut être résiliée à tout moment par le Comité Départemental et/ou les représentants légaux signataires.

Fait à, le.....

Signature du représentant légal/des représentants légaux

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE
INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES
MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

'En application de l'article R.232-52 du code de sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**: (Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif. Il est valable pour la saison sportive 2015.

Fait à, le

Signature :

*« Article R. 232-52 du code du
sport*

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.